



INSERTION DES ANNONCES LEGALES - TARIFS 2012

Conformément à l'arrêté du 17 novembre 2011 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la direction de l'information légale et administrative paru au *Journal officiel* du 19 novembre 2011.

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES DE MARCHES PUBLICS (BOAMP)

La rémunération des insertions au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) est fixée par l'application d'un nombre d'unités de publication (UP) qui diffère en fonction de la publicité effectuée. La rémunération d'une **unité de publication** est fixée à **90 €**

TYPE D'ANNONCES	Nombre d'UP
MAPA < 90 000 € <ul style="list-style-type: none">un avis initialun avis de résultat de marché	1 1
Marché national <ul style="list-style-type: none">un avis initialun avis de résultat de marché	8 3
Marché UE <ul style="list-style-type: none">un avis initialun avis de résultat de marché	10 5
Tout type de procédure <ul style="list-style-type: none">un avis d'intention de conclureun avis rectificatif (offert dans le cadre d'un forfait)un avis d'annulation (offert dans le cadre d'un forfait)rappels offerts à concurrence de 8 départements	1 1 1

Les unités de publication (UP) peuvent faire l'objet d'un achat groupé sous forme de forfait qui font bénéficier d'UP gratuites. Le forfait est valable 1 an à partir de sa souscription.

TYPE DE FORFAIT	TARIFS
Forfait 16 UP (15 UP + 1 gratuite)	1 350 €
Forfait 33 UP (30 UP + 3 gratuites)	2 700 €
Forfait 66 UP (60 UP + 6 gratuites)	5 400 €
Forfait 134 UP (120 UP + 14 gratuites)	10 800 €
Forfait 270 UP (240 UP + 30 gratuites)	21 600 €
Forfait 408 UP (360 UP + 48 gratuites)	32 400 €
Forfait 552 UP (480 UP + 72 gratuites)	43 200 €

La souscription d'un forfait permet la gratuité des avis liés à une insertion principale publiée dans le cadre d'un forfait d'unité de publication. On entend par « avis liés » les avis de rectification et d'annulation de l'avis principal ainsi que les avis de rappel de publication d'un avis dans un autre département que celui d'origine. L'utilisation des rappels est limitée à huit départements.

Les insertions souscrites hors forfait font l'objet d'une facturation à l'unité selon le nombre d'unités de publication (UP) nécessaires à la publication. Les avis liés à une insertion principale hors forfait font l'objet d'une facturation à l'unité selon le nombre d'unités de publication nécessaires à la publication.

Les rappels des insertions hors forfait sont gratuits et limités à huit départements.